

APROBAT

Decizia Biroului permanent al
Camerei Deputaților

din data de 12.11.2007

Nr. 1299



**Parlamentul României
Camera Deputaților**

**COMISIA PENTRU ADMINISTRAȚIE PUBLICĂ,
AMENAJAREA TERITORIULUI ȘI ECHILIBRU
ECOLOGIC**

PARLAMENTUL ROMÂNIEI
CAMERA DEPUTAȚILOR
SECRETAR GENERAL
Nr. 11/9788 12.11.2007

ORA 13⁰⁰

Parlamentul României
Camera Deputaților

B.P. Nr. 1299 din 9.11.2007

08.11.2007
Nr. 26/2032

Către

**BIROUL PERMANENT
AL CAMEREI DEPUTAȚILOR**

Problematica gestiunii deșeurilor a căpătat o importanță deosebită în contextul aderării României la standardele Uniunii Europene. Având în vedere preocuparea pentru acest domeniu existentă la nivelul Comisiei pentru administrație publică, amenajarea teritoriului și echilibru ecologic, experiența deosebită în cadrul Adunării Naționale a Franței precum și corespondența cu domnul Jacques Péliissard, deputat de Jura, președintele Grupului de studiu privind gestiunea deșeurilor industriale, agricole și menajere și invitația de realizare a unei vizite, vă solicităm aprobarea efectuării unei vizite parlamentare în Franța, în perioada 27 – 30 noiembrie 2007, în vederea realizării unui schimb de experiență.

Vizita de lucru ar include următoarele acțiuni:

- întâlnire la nivelul Grupului de studiu privind gestiunea deșeurilor industriale, agricole și menajere pentru a cunoaște modul de organizare, activitatea prezentă și proiectele de viitor ale acestei structuri;
- întâlnire la nivelul Comisiei pentru Afaceri economice, mediu și amenajarea teritoriului, pentru a cunoaște obiectivele acesteia legate, în special, de dezvoltarea durabilă;
- întâlnire la nivelul Ministerului Ecologic și al Dezvoltării Durabile pentru a cunoaște politica guvernamentală în domeniul protecției mediului și a dezvoltării durabile;
- întâlnire în cadrul Asociației de prietenie Româno-Franceză din Adunarea Națională;
- întâlnire la Asociația Primarilor din Franța (Association des Maires de France) pentru realizarea unui schimb de experiență în domeniul

descentralizării administrative și în privința modului în care autoritățile locale acționează în domeniul gestiunii deșeurilor;

- întâlnire la nivelul unor asociații profesionale care acționează în domeniul gestiunii deșeurilor;

- vizitarea primăriei din Lons-le-Saunier pentru a aprofunda modul de realizare a acțiunilor din domeniul gestiunii deșeurilor;

- vizitarea expoziției POLLUTEC 2007 care se desfășoară la Paris în perioada 27-30 noiembrie 2007.

Delegația va fi formată din 8 deputați, membrii ai Comisiei pentru administrație publică, amenajarea teritoriului și echilibru ecologic, care să reprezinte toate partidele politice: domnul deputat Mircea Dușa, vicepreședinte al Comisiei, domnul deputat Vasile Soporan, secretar, domnul deputat Seres Denes, secretar, domnul deputat Cornel Bardan, membru, domnul deputat Marin Diaconescu, membru, domnul deputat Petre Lificiu, membru, domnul deputat Viorel Pupeză, membru, și domnul deputat Emil Strungă, membru, precum și doi membri ai staff-ului Comisiei.

Vă transmitem alăturat scrisoarea domnului Jacques Pélissard, președintele Grupului de studiu privind gestiunea deșeurilor industriale, agricole și menajere din Adunarea Națională a Franței, adresată domnului deputat Vasile Filip Soporan, secretar al Comisiei pentru administrație publică, amenajarea teritoriului și echilibru ecologic.

Cu deosebită considerație,

PREȘEDINTE

RELU FENECHIU



Jacques PELISSARD

Député du Jura - Maire de Lons-le-Saunier
Président de l'Association des Maires de France

Prof. Dr.ing VASILE SOPORAN
Député de la circonscription de Cluj
STR.Camil Petrescu, nr.32
Cluj-Napoca, cod.400495
Jud.Cluj
Roumanie

Lons-le-Saunier, le 12 juillet 2007,
Réf : JP/NB : 07/07

Monsieur le Député, Cher Collègue,

J'ai bien reçu votre mail en date du 7 mai dernier par lequel vous sollicitiez des informations s'agissant la problématique des déchets et des mesures mises en place en la matière par l'Assemblée Nationale et je vous remercie de votre confiance.

Tout d'abord je tiens à m'excuser pour le caractère tardif de ma réponse.

Dès mon élection en tant que Maire de Lons le Saunier en 1989 je me suis fortement engagé sur la question de la gestion des déchets ménagers. Cet engagement m'a d'ailleurs valu de présider à titre gratuit le Conseil National des Déchets, la Commission d'agrément d'éco emballages, la commission environnement de l'AMF, et plus récemment le groupe de travail sur les déchets textiles mis en place par notre Assemblée.

Cette question de la gestion des déchets est au cœur de la réflexion sur le développement durable engagée depuis plusieurs années par notre Assemblée. Afin de vous illustrer l'intensité des débats que nous avons pu avoir sur ce sujet, je vous transmets ci-joint, le compte rendu intégral du débat que nous avons eu sur la mise en place dans notre pays d'une politique de gestion durable des déchets ménagers et assimilés en avril 2004.

Depuis, et bien que nous ayons encore beaucoup à faire en ce domaine des avancées notables, auxquelles je me réjouis d'avoir pu contribuer voire initier, ont été réalisées ces dernières années en France.

L'une des initiatives notables de ses dernières années me paraît être la mise en place sur l'ensemble du territoire, par les communes de France de déchetterie pour collecter les déchets en amont de la collecte. Par exemple dans ma ville à Lons Le Saunier, nous avons mis en place des « recycleries ». Il s'agit d'installations parallèles aux déchetteries et dans lesquelles sont récupérés, non seulement de la matière mais également des objets qui peuvent ensuite être commercialisés par une association d'insertion dans ses propres lieux de distribution.

Nous avons par exemple mis en place ce dispositif pour récupérer les mâchefers qui sont utilisés en remplacement de matières vierges, comme les granulats, pour constituer des sous couches routières. Nous avons également mis en place un dispositif de démantèlement et de déconstruction de ce qu'on appelle maintenant les DEEE (les déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie).

Toutefois, conscient de l'importance d'une politique transversale et globale de la gestion des déchets dont la totalité de la charge ne peut être supportée par les seules communes ou groupements qui en France en ont la charge, j'ai porté mes convictions avec force et détermination au niveau national afin que soient mis en place à l'échelle nationale des dispositifs qui répondent notamment à

deux notions à mon sens fondamentales en matière de gestion des déchets : l'éco-citoyen et la responsabilité élargie du producteur.

Ainsi, j'ai notamment été l'un des inspirateurs de la création d'un organisme dénommé éco emballage qui contribue au financement du recyclage des déchets d'emballages. Cet organisme perçoit 402 millions par an des entreprises qui mettent sur le marché les emballages et reverse les sommes récoltées aux communes qui collectent et traitent ces déchets. Ce système a permis de diminuer de moitié le coût collectif de collecte et de traitement. Nous avons ainsi gardé une unité de gestion sous la responsabilité et l'égide des communes ou des structures intercommunales, contrairement à d'autre pays européen comme par exemple l'Allemagne qui ont choisis un système dual qui met en parallèle la gestion des déchets résiduels et celle des déchets d'emballages. Je pense sincèrement que notre système d'unité de gestion nous a permis de gagner en efficacité.

J'ai également porté la question du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques qui a débouché en novembre dernier à la mise en place d'un système de préfinancement du coût final dans le prix de vente de départ, il s'agit d'une éco participation réglée par le consommateur lors de l'achat d'équipements électriques et électroniques variant en fonction du coût du recyclage de l'équipement. Cette éco participation est ensuite reversée aux structures chargées du recyclage de ces équipements.

D'autre part, sur mon initiative nous avons également mis en place une participation des producteurs d'imprimés non sollicités (dépliants et prospectus qui remplissent les boîtes aux lettres de nos concitoyens pour plus de 40 tonnes par an), cette mesure est effective depuis le premier janvier 2007 et doit également permettre de diminuer le coût de la collecte et du traitement de ce type de déchets.

Enfin, j'ai, dans le cadre de la loi de finances pour 2007, fait adopter par mes collègues en première lecture et à l'unanimité un amendement imposant sur le modèle d'éco-emballage et de ce qu'il convient d'appeler la responsabilité élargie du producteur une contribution destinée à financer le traitement ou l'élimination des déchets textiles.

Voici quelques exemples significatifs de l'action de la France en matière de gestion des déchets, j'espère avoir ainsi répondu à votre attente.

Afin d'approfondir notre action en matière de gestion des déchets, je suis, si vous le souhaitez, tout à fait prêt à vous accueillir en France et à Lons Le Saunier avec vos collègues.

Mon cabinet se tient à votre disposition pour déterminer les modalités de cette rencontre au 03.84.47.88.31.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Député, Cher collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Vos cordialement

Le Député Maire

Jacques PELISSARD

PJ : compte rendu du débat de l'Assemblée Nationale du 13 avril 2004 sur une politique de gestion durable des déchets ménagers et assimilés.